

Dossier d'inscription aux tests de sélection du DEJEPS spécialité « Perfectionnement Sportif » mention « Tennis de Table »

Modalités d'inscription :

S'inscrire en ligne sur www.creps-idf.fr, compléter le formulaire d'inscription et déposer les documents demandés (en télé-versement sur votre espace personnel). Tout candidat n'ayant pas déposé les documents **AVANT LE 13 JUIN 2021** verra son dossier rejeté.

Assurez-vous avant de régler les frais d'inscription de bien détenir les pièces listées ci-dessous et d'être disponible le jour des tests de sélection car les frais administratifs ne sont pas remboursables.

L'inscription du candidat ne sera effective qu'après validation de toutes les pièces demandées et du règlement des frais d'inscription. Pensez à retourner au CREPS IDF les éléments du dossier complémentaire le jour des tests.

Pièces justificatives à déposer obligatoirement dans votre espace personnel via le logiciel d'inscription :

- ☐ Photocopie recto verso de la **carte nationale d'identité** ou du **passport en cours de validité**
- ☐ Photocopie **de la carte de séjour** (ou son récépissé) pour les candidats de nationalité étrangère
- ☐ Photocopie du **certificat individuel de participation à la JDC (Journée Défense et Citoyenneté)** pour les candidats de 18 à 25 ans
- ☐ **Certificat médical** de non contre-indication à la pratique et à l'enseignement des activités physiques et sportives concernées par la formation (**utiliser uniquement le modèle joint**)
- ☐ Photocopie de l'AFPS ou du diplôme de la Prévention et Secours Civique de niveau 1 (PSC1). L'attestation d'initiation remise lors de la journée d'appel n'est pas recevable
- ☐ Une attestation d'assurance en responsabilité civile vie privée en cours de validité (à se procurer auprès de votre compagnie d'assurance habitation ou véhicule)
- ☐ Une attestation d'affiliation à la Sécurité sociale valide (la photocopie de la carte Vitale n'est pas recevable)
- ☐ Attestation d'encadrement en tennis de table pendant 250 heures au moins durant une saison sportive délivrée par un club, un comité départemental ou une ligue affilié à une fédération sportive agréée ou un des justificatifs dispensant des EPEF (voir ci-dessous)
- ☐ 1 photo (format 4 x 5cm)
- ☐ Attestation de licence en tennis de table délivrée par un comité départemental ou une ligue régionale affilié à une fédération sportive agréée et couvrant trois saisons sportives dans les cinq dernières années ou un des justificatifs dispensant des EPEF (voir ci-dessous).

Diplôme justifiant de la dispense des exigences préalables à l'entrée en formation (EPEF) :

- ☐ Brevet d'Etat d'Educateur Sportif du premier degré, option « Tennis de table » ;
- ☐ Certificat de spécialisation « Tennis de table » associé au brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport spécialité « Activités Physiques pour Tous ».
- ☐ Arrêté de nomination sur la liste ministérielle des sportifs de haut niveau en tennis de table.

Le règlement des frais administratifs votés au conseil d'administration, soit **25 € non remboursables** peut être effectué

- par carte bleue via votre inscription en ligne (site sécurisé)
- Par chèque, libellé à l'ordre de « agent comptable du CREPS IDF », adressé à l'adresse indiquée en en-tête. (Merci d'indiquer la formation concernée au dos et votre nom si le chèque n'est pas émis par vos soins)
- En espèces en vous rendant sur place (prendre RDV au préalable pour vérifier la présence du gestionnaire).

Seuls les candidats dont le règlement aura été enregistré seront convoqués pour les tests de sélection.

Gestion administrative : Sylvie ARISTANGÈLE
Tél. : 06 98 07 60 52- du lundi au vendredi de 10 à 12 h et de 14 à 16 h
Privilégiez le contact par mail : sylvie.aristangele@creps-idf.fr

**Dossier complémentaire à l'inscription aux tests de sélection
Du DEJEPS spécialité « Perfectionnement Sportif » mention « Tennis de Table »**

**Pièces justificatives à remettre par mail au gestionnaire mentionné ci-dessus en complément du dossier
(au plus tard avant le jour des tests de sélection)**

- ☐ Les documents qui permettent de justifier de votre financement ou de vos démarches en cours :
 - Attestation de prise en charge financière
 - Engagement financier du candidat
- ☐ La fiche présentant la ou les structures d'alternance potentielles
- ☐ La fiche financière actualisée
- ☐ Le **dossier de présentation du projet professionnel** en double exemplaire, 5 pages maximum (CV, lettre de motivation et projet d'insertion à l'emploi). Ce dossier sert de support à l'entretien.

Information importante sur les conditions d'honorabilité permettant l'exercice professionnel notamment au cours de l'alternance :

- Nul ne peut enseigner, animer ou encadrer une activité physique ou sportive ou entraîner ses pratiquants à titre rémunéré ou bénévole s'il a fait l'objet d'une condamnation pour crime ou pour l'un des délits inscrits à l'article L.212-9 du code du sport.
- Nul ne peut enseigner, animer ou encadrer une activité physique ou sportive auprès de mineurs s'il fait l'objet d'une mesure administrative d'interdiction ou de suspension de participer à la direction et à l'encadrement en centre de vacances, de loisirs ou de groupements de jeunesse.
- Nul ne peut exercer une fonction à quelque titre que ce soit dans les établissements, services ou lieux de vie et d'accueil régis par le Code de l'action sociale et des familles (ex : accueil collectifs de mineurs) s'il a été condamné définitivement pour crime ou à une peine d'au moins deux mois d'emprisonnement sans sursis pour certains délits.

Les candidats dans une de ces situations ne pourront obtenir leur carte professionnelle et continuer leur cursus de formation.

Certificat médical

daté de moins d'un an à la date de clôture des inscriptions

Exigé pour tout(e) candidat(e) à la formation du Diplôme d'Etat de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et du Sport Spécialité « Perfectionnement Sportif » mention « Tennis de Table » (DEJEPS Tennis de Table)

Je soussigné(e) _____ Docteur en Médecine,

certifie avoir examiné ce jour, M./Mme/Melle * _____

et avoir constaté qu'il/elle* ne présente aucune contre-indication apparente à la pratique et à l'enseignement du Tennis de Table.

** Rayer les mentions inutiles.*

Fait à _____, le _____

Cachet du Médecin

Signature du médecin

Dispositions particulières pour les personnes présentant un handicap : la réglementation du diplôme prévoit que le directeur régional de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale peut, après avis d'un médecin agréé par la Fédération française handisport ou par la Fédération française de sport adapté, aménager le cursus de formation et les épreuves d'évaluation certificative pour toute personne justifiant d'un handicap.

Dans le cas où le médecin constate une contre-indication liée à un handicap, il le mentionne sur le certificat et oriente le(la) candidat(e) vers le dispositif mentionné ci-dessus.

Attestation de prise en charge financière

Candidats salariés ou adhérents d'une association sportive

Ce document est à remettre au CREPS IDF avant le démarrage de la formation

Un devis valant convention financière sera établi d'après les renseignements fournis, et envoyé à la structure pour visa après le positionnement du candidat. Un exemplaire sera retourné au CREPS IDF, un autre sera nécessaire pour établir le dossier de demande de participation aux frais de formation auprès de l'OPCO de la structure.

Responsable de la structure

Je soussigné(e), (Nom - prénom)

Fonction :

Nom de la structure :

Adresse :

Code postal : Ville :

Tél. domicile : Courriel :

Atteste que M., Mme, :

candidat(e) aux tests de sélection permettant l'entrée à la formation au DEJEPS spécialité « Perfectionnement Sportif » mention « Tennis de Table », dispensée au CREPS Île-de-France du lundi 6 septembre 2021 au jeudi 30 juin 2022

sera pris en charge :

☐ Intégralement soit 8 400,00 €* pour une durée de 1200 heures (700h en centre + 500h en structure) hors allègement ou renforcement prescrit à la suite du positionnement.

ou :

☐ partiellement à hauteur de heures à 12 €* = Euros

***tarif voté au conseil d'administration du CREPS IDF sous réserve de modification**

par

☐ La structure

☐ un OPCO : nom de l'OPCO :(joindre les justificatifs)

☐ Via un contrat d'apprentissage

☐ Via un contrat de professionnalisation

☐ Via une reconversion Pro A ou développement de compétence (ex période de professionnalisation)

Fait pour valoir ce que de droit

Le responsable de la structure

Nom et prénom :

À le ____/____/____

Signature du responsable

Cachet de la structure

Madame, Monsieur,

Vous vous inscrivez dans la formation professionnelle préparant au Diplôme d'État de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et du Sport spécialité « Perfectionnement Sportif » mention « Tennis de Table » qui se déroulera du 06/09/2021 au 30/06/2022 et dont le montant s'élève à 8 400,00 €*.

***tarif voté au conseil d'administration du CREPS IDF sous réserve de modification**

Nous vous informons que vous pouvez bénéficier d'une prise en charge financière partielle ou totale de ce montant en engageant une demande d'aide financière auprès des administrations dont vous relevez selon votre situation :

Candidats en emploi :

Vérifiez auprès de votre employeur vos droits à la formation professionnelle (demande d'autorisation d'absence et de financement de la formation à compléter de 4 à 6 mois avant le démarrage de la formation sous peine de voir son dossier rejeté).

Candidats sans emploi (excepté les candidats engagés dans l'alternance via un contrat, qui bénéficient de dispositifs spécifiques - cf. site du CREPS) :

Vérifiez vos droits auprès de l'institution dont vous dépendez :

- Pôle emploi (si vous avez plus de 26 ans)
- Mission locale (moins de 26 ans)
- Conseil départemental pour les bénéficiaires du RSA.
- Plateforme « mon compte formation » pour vérification de vos droits CPF. L'activation de vos droits CPF pour le paiement de votre formation ne sera ouverte qu'après les résultats des tests de sélection.

Afin d'aboutir dans votre démarche d'inscription, vous devez prendre contact avec l'administration dont vous relevez et solliciter un rendez-vous auprès d'un conseiller formation ou de votre responsable des ressources humaines qui vous accompagnera pour valider votre projet de formation et pour constituer votre dossier d'aide à la formation.

Cette démarche individuelle est de votre responsabilité et est à réaliser **en amont de l'inscription aux tests de sélection ou au plus tard dès confirmation de votre inscription.**

L'entrée en formation suppose l'acceptation des conditions financières liées à la formation suivie et dont vous devez vous acquitter selon l'échéancier qui sera fixé par l'agent comptable du CREPS IDF.

Partie à compléter par le candidat

Je soussigné(e) (NOM et prénom).....
déclare avoir pris connaissance de l'information sur les conditions financières liées à la formation suivie. Je m'engage à entamer les démarches auprès des organismes financeurs et à m'acquitter des frais de formation dans tous les cas (refus d'aide individuelle ou prise en charge partielle*).

Fait à

Le

signature

* En cas d'aide partielle attribuée par l'organisme financeur, celle-ci sera déduite du montant initial.

Fiche financière

*Ce document est à remettre au moment du positionnement,
en cas de changement des informations communiquées sur la fiche d'inscription*

Nom et prénom :

Merci de cocher le mode de financement envisagé pour votre formation :

Pour plus d'information, référez-vous à la page « FINANCEMENT » mis en ligne sur le site du CREPS IDF – onglet « FORMATION » :
<https://www.creps-idf.fr/formation.financement>

Attention, tous les financements listés ci-dessous ne s'appliquent pas à toutes les formations. Prendre contact avec le gestionnaire administratif pour confirmation des possibilités ouvertes à chaque session.

- ☐ dans le cadre d'une reconversion via un CPF de transition (ex congé individuel de formation)
Prise en charge auprès d'un OPCO (dossier de demande de congé de formation à faire compléter par l'employeur et l'organisme de formation 4 mois avant le démarrage de l'action).
- ☐ dans le cadre d'une reconversion Pro A ou développement de compétences (ex période de professionnalisation)
Prise en charge par un OPCO (dossier de demande de financement à initier par l'employeur auprès de l'AFDAS avant le démarrage de l'action).
- ☐ dans le cadre d'un contrat de professionnalisation
Prise en charge via l'employeur par son OPCO (Joindre impérativement la fiche « attestation de prise en charge financière »).
- ☐ dans le cadre d'un contrat d'apprentissage
Fournir le contrat au CREPS IDF pour émettre les documents nécessaires à la demande de prise en charge de l'employeur à son OPCO.
- ☐ via un club, fédération, association... qui prend en charge tout ou partie des frais pédagogiques
Joindre impérativement la fiche « attestation de prise en charge financière ».
- ☐ via une convention avec Pôle Emploi (Aide Individuelle à la Formation)
Devis spécifique à demander au CREPS- Montant de prise en charge plafonné.
- ☐ via le Conseil régional d'Île de France (attention nombre limité de places financées*)
** Certaines formations peuvent bénéficier d'un conventionnement par le Conseil Régional IDF. Prendre contact avec le CREPS pour connaître la liste des formations concernées.*
- ☐ via la mobilisation de mon CPF
 - ☐ avec abondement personnel ou employeur
 - ☐ avec abondement pôle-emploi*Possibilité de saisir la demande sur la plateforme « mon compte formation » dès diffusion des résultats des tests de sélection. Attention aux délais pour la demande de CPF avec abondement pôle-emploi.*
- ☐ via PARCOURSUP (attention nombre limité de places financées*)
** Certaines formations peuvent bénéficier d'un financement du Ministère de l'enseignement supérieur via un vœu enregistré sur la plateforme PARCOURSUP. Prendre contact avec le CREPS pour connaître la liste des formations concernées.*
- ☐ via les crédits « Politique de la Ville » en fonction du lieu de résidence et de l'âge du candidat
Prendre contact avec le CREPS pour vérifier l'éligibilité de votre domicile. Montant de prise en charge plafonné.
- ☐ vous prenez en charge à titre individuel les frais pédagogiques de la formation
 - ☐ En totalité
 - ☐ Partiellement. Précisez le cofinancement (CPF, CAF, Mission locale...)

Joindre le justificatif de la prise en charge ou des démarches en cours.

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements fournis.

À _____ le ____/____/____

Signature du candidat

Structure d'alternance ou d'apprentissage envisagée

Ce document est à remettre au plus tard le jour des tests de sélection

*Renseigner et faire viser par le responsable de la structure ou entreprise d'accueil.
Sous convention de stage, plusieurs structures peuvent être envisagées, compléter
une fiche pour chacune.*

Nom et prénom du candidat :

1 – Modalités d'alternance

La structure envisage l'alternance via :

- | | |
|---|---|
| ☐ une convention de stage | ☐ un contrat de professionnalisation |
| ☐ un contrat d'apprentissage | ☐ une reconversion Pro-A* |

* (ex période de professionnalisation)

2 – La structure

Dénomination et statut :

Adresse :

Code postal : Ville :

Tél. : Courriel :

Domaine d'activité principale:

Nom et prénom du responsable de la structure :

Fonction :

Tél. : Courriel :

3 – Le tuteur ou maître d'apprentissage envisagé

Nom et prénom :

Tél. : Courriel :

Diplôme sportif en lien avec le métier (joindre copie) :

Fonction au sein de la structure :

Expérience d'enseignement dans la discipline :

.....

.....

4 – Activité envisagée du stagiaire

Lieu(x) d'intervention :

.....

Intervention pédagogique :

Volume horaire envisagé par semaine :

Type de public envisagé :

Participation au fonctionnement de la structure :

Volume horaire envisagé par semaine :

Projet d'action en responsabilité envisagé :

.....

.....

5 – Présentation du projet d'action (expliquer en quelques lignes la nature de votre projet d'action)

L'année de formation au DEJEPS en alternance vise à mener une expérience de conception, de coordination et de mise en œuvre de programmes de perfectionnement sportif en tennis de table. Le stagiaire, avec votre soutien doit, après avoir analysé le fonctionnement de sa structure d'accueil, identifier une problématique répondant au besoin de cette dernière. Pour ce faire il tient compte des orientations fédérales, des conditions de certification et des réalités locales. Dans un deuxième temps, il identifie les temps d'actions et mobilise les ressources nécessaires à la réalisation de son projet. Enfin vient le temps de l'action puis de l'évaluation. L'ensemble de ces activités se veut être accompagné par vos dirigeants, vos éducateurs et par vos bénévoles. Cette expérience permettra certainement à votre structure d'envisager à moyen et long terme de nouveaux projets initiés par la formation de ce stagiaire.

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Accord sur le principe de l'accueil envisagé du stagiaire

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements fournis

Signature du responsable de la structure

Signature du tuteur envisagé

Cachet de la structure

À _____ le ____/____/____